



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Téléservice Affectation après la 3^e

**Consultation des offres de
formation, saisie des demandes
et consultation des résultats**

Guide à l'attention
des chefs d'établissement
et de leurs équipes
pour l'accompagnement
des familles

Année scolaire 2021-2022



1. Connexion au service

Connexion à Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr

Après la connexion, choisir AFFECTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran

- 🕒 Actualités
- 🎓 Bourse de lycée
- | 🕒 **Affectation**
- 📄 Fiche de renseignements

2. Page d'accueil du service en ligne affectation

Le service permet une recherche par mots clés sur deux champs :

- **Quoi ?** Invitant à renseigner le nom d'une formation, d'un établissement
- **Où ?** Invitant à renseigner une ville, un département.

La recherche peut ne contenir qu'une partie du nom de la formation visée. Elle s'appuie également sur un ensemble de disciplines, domaines et sous-domaines indexés par l'ONISEP permettant de proposer les formations correspondantes lorsque le libellé de la formation saisie n'est pas exact.

The screenshot shows the homepage of the 'CHOISIR SON AFFECTATION' service. At the top, there is a header with the French flag and the title 'CHOISIR SON AFFECTATION' followed by the subtitle 'DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^È'. Below this is a large search area with two input fields: 'QUOI' (formation, établissement ou mots-clés) and 'OÙ' (ville ou département). The 'QUOI' field has a search icon and the example text 'Exemple : cap cuisine'. The 'OÙ' field has a location pin icon and the example text 'Exemple : nantes'. Below the input fields is a 'RECHERCHER' button and a help icon. A message states: 'Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.' Below the search area is a 'CALENDRIER 2022' section with four phases: PHASE 1 (DU 4 AVRIL (14:00) AU 9 MAI (13:59)), PHASE 2 (DU 9 MAI (14:00) AU 31 MAI (23:59)), PHASE 3 (DU 1 JUIN (00:00) AU 1 JUILLET (13:59)), and PHASE 4 (À PARTIR DU 1 JUILLET (14:00)). Each phase has a brief description of the user's actions. At the bottom, there is a footer with the text 'Ces indications tiennent compte du fuseau horaire où vous vous trouvez.' and a navigation bar with links: 'Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports', 'Plan du site', 'Aide et contacts', 'Mentions légales', 'Cookies', 'Accessibilité : non conforme', and 'toutes données personnelles'.

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^È

QUOI
formation, établissement ou mots-clés

OÙ
ville ou département

Exemple : cap cuisine

Exemple : nantes

Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

RECHERCHER

CALENDRIER 2022

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
DU 4 AVRIL (14:00) AU 9 MAI (13:59)	DU 9 MAI (14:00) AU 31 MAI (23:59)	DU 1 JUIN (00:00) AU 1 JUILLET (13:59)	À PARTIR DU 1 JUILLET (14:00)
Je découvre les formations disponibles en France.	Je formule mes demandes.	Mon dossier est en cours de traitement.	Je consulte le résultat de mes demandes.

Ces indications tiennent compte du fuseau horaire où vous vous trouvez.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports

Plan du site

Aide et contacts

Mentions légales

Cookies

Accessibilité : non conforme

toutes données personnelles

3. Présentation des recherches et description d'une offre de formation

L'offre correspondant au résultat de la recherche est présentée sous forme de liste (à gauche), la fiche formation est présentée à droite.
Au niveau de la liste présentée à gauche :

Des badges permettent d'identifier si l'offre de formation :

- relève d'un établissement du secteur public ou privé,
- donne lieu à des modalités particulières d'admission (entretien, dossier...),
- est proposée en apprentissage,
- est une formation professionnelle dispensée par un établissement agricole.

Les taux de poursuite d'étude et taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation sont présentés pour chaque formation dont les données issues d'insertjeunes sont disponibles.

Au niveau de la page descriptive de l'offre présentée à droite, sont présentés à l'utilisateur :

- **la fiche établissement et la fiche formation** pour obtenir des informations plus détaillées. Celles-ci renvoient vers le site de l'ONISEP ou une page dédiée réalisée par l'académie si la formation relève d'une particularité académique ;
- **un paragraphe de l'académie d'accueil** visant à informer des particularités de la politique d'orientation et d'affectation de l'académie ;
- **un plan** pour repérer la situation géographique de l'établissement proposant cette offre.
- **Un onglet « débouchés »** permettant de consulter le détail des taux nationaux de poursuite d'étude et du devenir des jeunes 6 mois après leur sortie.

The screenshot displays the 'CHOISIR SON AFFECTATION' website interface. On the left, a sidebar contains navigation icons. The main search area at the top includes filters for 'QUOI' (matériels) and 'OÙ' (ville ou département), with a 'RECHERCHER' button. Below this, search results are listed, including 'bac pro Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts' and '2nde Pro Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules'. The right panel shows a detailed view of the '2nde PRO MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES' offer, including a list of related vocational paths, a bar chart for 'TAUX NATIONAL DE POURSUITE D'ÉTUDE' (36% vs 64%), and 'TAUX NATIONAL D'EMPLOI À 6 MOIS'. The footer contains legal notices and links.

En cliquant sur « **filtres avancés** », il est possible d'affiner sa recherche selon :

- L'académie
- Le département
- Le type de formation (Seconde générale et technologique / Seconde professionnelle / Première année de CAP / Autres types de formation)
- Le Statut (Apprenti / Scolaire)
- Le secteur (Public / Privé)
- L'internat (proposé ou non)
- 3 autres filtres (Établissements agricoles / Établissements maritimes / Campus des métiers)

AFFINER MA RECHERCHE

Académie

Nantes

Département

Choisir un département

Statut

☒ Scolaire
☐ Apprenti

Type de formation

Choisir un type de formation

Secteur

☒ Public
☐ Privé

Internat

Établissements proposant un internat ☐

Autres filtres

Choisir un filtre

Appliquer

Effacer

La page descriptive de l'offre contient des informations spécifiques lorsque l'offre de formation :

- relève d'une seconde générale et technologique avec enseignements courants

IMPORTANT

Les vœux pour un établissement privé ou dépendant du ministère de l'agriculture ne tiennent pas compte de la notion de secteur.

En revanche, pour une demande d'admission en classe de seconde générale et technologique d'un lycée public de l'éducation nationale, les élèves résidant dans la zone de desserte de ce lycée sont prioritaires.

Vous êtes invités à indiquer ce lycée de secteur public parmi vos vœux pour être assuré d'une affectation en classe de seconde générale et technologique.

Pour certains enseignements rares de seconde générale et technologique, la zone de desserte peut être élargie et, le cas échéant, une procédure particulière d'admission est alors signalée.

- présente des modalités particulières d'admission définies par l'académie d'accueil

Cette formation donne lieu à des entretiens d'information via la procédure "PassPRO". A l'issue de cette procédure, l'élève peut bénéficier d'une priorité d'admission dans la formation.

L'inscription aux entretiens est réalisée par les établissements d'origine des élèves. Passpro est une procédure destinée aux élèves intéressés par certaines formations professionnelles post-3ème. Les élèves peuvent bénéficier d'un entretien d'information par domaine de métier. Cet entretien d'information s'appuie sur une lettre de motivation guidée. Elle leur sera demandée obligatoirement par l'établissement accueillant l'élève en entretien. Ces entretiens, organisés par des établissements de l'académie, permettent d'apporter à l'élève l'information la plus précise sur la formation envisagée, en terme de contenu, de débouchés et de pré-requis.

Pour en savoir plus sur la procédure PassPRO et vous y inscrire, contactez votre établissement.

- a fait l'objet d'informations spécifiques mises en avant par les services académiques

Cette formation est dispensée en collaboration avec des entreprises partenaires

- porte sur une 2^{de} professionnelle famille de métiers (Indication de l'ensemble des spécialités de 1^{re} à laquelle cette 2^{de} professionnelle peut mener)

Cette formation est organisée par familles de métiers. L'élève peut ainsi découvrir la famille de métiers qui l'intéresse, apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur et choisir, à la fin de l'année de 2^{de} professionnelle, sa spécialité de baccalauréat professionnel.

Cette formation prépare à la poursuite en classe de 1^{re} vers les spécialités de baccalauréat suivantes :

- bac pro Métiers de l'accueil (ex bac pro Accueil - relation clients et usagers)

- bac pro Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale (ex bac pro vente)

- bac pro Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial (ex bac pro commerce)

- relève de l'apprentissage

IMPORTANT

Cette formation se déroule en apprentissage, elle alterne période de formation en centre de formation des apprentis et entreprise.

Pour avoir le statut d'apprenti et être rémunéré, vous devez trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

Nous vous conseillons de rapidement contacter l'établissement choisi pour démarrer vos démarches d'inscription et de recherche de contrat.

 **Prendre contact avec l'établissement de formation.**

Pour calculer votre salaire : [consulter le simulateur avec l'établissement de rémunération du site \[alternance.gouv.fr\]\(http://alternance.gouv.fr\).](#)

Le saviez-vous ?

- Plus de 7 jeunes sur 10 ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi 7 mois après leur sortie de formation ([source](#)) ;
- Les entreprises reconnaissent de plus en plus l'alternance comme mode formation, le nombre de contrats d'apprentissage signés augmente chaque année ([source](#)).

Un onglet supplémentaire « alternance » propose, pour ces offres en apprentissage, les potentielles entreprises qui recrutent pour cette formation.

FORMATIONS

PLAN

ALTERNANCE



Trouvez votre apprentissage

1 formation et 23 entreprises correspondent à votre recherche

Voir tout

1 formations

23 entreprises


RESTAURANT LA ROTISSERIE

 10 à 19 salariés
36 AVENUE VENTADOUR, 19000 TULLE
0.8 km(s) du lieu de recherche

En savoir plus


L'ORCHIDEE

 petite entreprise
AVENUE VENTADOUR, 19000 TULLE
1 km(s) du lieu de recherche

En savoir plus

4. Saisie des demandes

CHOISIR SON AFFECTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

RECHERCHER

?

26 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères de recherche

☒ Afficher mon ou mes lycée(s) de secteur

?

Filtre(s) actif(s) : ☒ Seconde professionnelle

bac pro Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts

CFA-Maison familiale rurale

55 - VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL

Privé

Apprentissage

Agriculture

Taux de poursuite : 23 % Taux d'emploi à 6 mois : 74 %

FILTRES AVANCÉS

2NDE PRO MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES

Secteur public; Statut scolaire

Lycée des métiers de l'automobile et du transport Pierre-Gilles de Gennes, Gerardmer

88 - GERARDMER

Ajouter à mes demandes

FICHE ÉTABLISSEMENT

FICHE FORMATION

À compter du 9 mai, la saisie des demandes devient possible.
Le bouton « ajouter à mes demandes » est alors présent sur la page descriptive de l'offre.
Il permet d'ajouter l'offre de formation à sa sélection.

Ajouter à mes demandes

Lorsqu'une demande est ajoutée, un nouvel icône cliquable apparaît « Voir et valider les demandes ». Elle permet d'accéder à sa sélection pour l'ordonner et la valider.

Ordonner et valider ses demandes

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Retour à la page des offres

LES DEMANDES DE **AMBRE**

RANG 1

↑

↓

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
histoire des arts
Lycée Grandmont
37 - TOURS

🗑️

RANG 2

↑

↓

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
histoire des arts
Lycée Henri Poincaré
54 - NANCY

🗑️

RANG 3

↑

↓

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
histoire des arts
Lycée Fulbert
28 - CHARTRES

🗑️

Ajouter d'autres demandes

Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.

VALIDER LES DEMANDES

Je donne mon avis

Voxusagers.gouv.fr

Chaque demande formulée peut être supprimée, l'ordre peut être changé.
Les demandes doivent être validées.
Les modifications restent possibles jusqu'au 31 mai.

6



CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^È

LES DEMANDES DE **AMBRE**

[Retour à la page des offres](#)

RANG 1

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

histoire des arts
Lycée Grandmont
37 - TOURS

RANG 2

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

histoire des arts
Lycée Henri Poincaré
54 - NANCY

RANG 3

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

histoire des arts
Lycée Fulbert
28 - CHARTRES

[Ajouter d'autres demandes](#)

✓ VOS DEMANDES SONT VALIDÉES !

Vous pouvez les modifier jusqu'au 31 mai

MODIFIER LES DEMANDES

TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF

[Je donne mon avis](#)

Voxusagers.gouv.fr

Un récapitulatif des demandes formulées peut être téléchargé.

Si l'utilisateur ne dispose pas de compte (ex : demande de retour en formation initiale d'un ancien élève), il se connectera au site public <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr> et téléchargera le récapitulatif de ses demandes pour le transmettre à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de son département afin que ses vœux puissent être saisis directement dans Affelnet lycée.

Modèle du courriel de confirmation envoyé aux représentants légaux lors de chaque validation de ses demandes.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHOISIR SON AFFECTATION

**DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS
LA 3^{ÈME}**

La demande de poursuite d'étude de Fvohpvmaggecpkx VUGAKTTYPSJIMKX ELV-1 a bien été enregistrée le **15/0/2022** à 14:01 (UTC+1).
 Cette demande reste modifiable par RESP-1 ELV-1 jusqu'au **31/05/2022**.
 La réponse sera consultable à partir du **01/07/2022** dans la rubrique « Je consulte les résultats de mes demandes ».

Etat Civil

VUGAKTTYPSJIMKX ELV-1 Fvohpvmaggecpkx

65 Njqchuzl Xkdvvcvrl
19578 WVMZ

Responsable(s) au(x)quel(s) sera envoyée la notification

ELV-1 RESP-1
ELV-1 RESP-2

Voeux

Rang	1
Établissement	Lycée professionnel Robert Buron
Formation	bac pro Cuisine
Statut	Scolaire

L'affectation dans un établissement public est assurée sous la responsabilité du directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie. L'admission dans un établissement privé sous contrat relève d'une décision du directeur de l'établissement concerné. L'admission dans une formation en apprentissage nécessite la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur. Le centre de formation demandé pourra prendre contact avec vous pour vous accompagner dans cette démarche.

Demande d'affectation dans un établissement public de l'Education nationale :

Vous pourrez consulter et télécharger la réponse à votre demande à partir du **01/07/2022** dans la rubrique « Je consulte les résultats de mes demandes ».

A défaut de réponse expresse sous la forme de votre notification d'affectation, votre demande sera implicitement acceptée le conformément au décret n°2014-1275 du 23-10-2014. A compter de cette date, vous aurez la possibilité de demander aux services de la scolarité de la direction des services départementaux de l'Education nationale la délivrance d'une notification d'affectation dans l'établissement correspondant à votre demande.

L'instruction de votre demande est assurée par les services de scolarité de la direction des services départementaux de l'Education nationale du département de l'établissement demandé dont vous trouverez les coordonnées à partir de cette [page](#).

Les demandes de dérogation à la carte scolaire pour une affectation dans une classe de seconde générale et technologique dans un lycée public situé en dehors de la zone géographique de résidence du candidat sont à adresser à l'établissement d'origine du candidat. Elles doivent être justifiées et peuvent être demandées pour les raisons suivantes :

- élève handicapé ;
- élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- élève boursier ;
- élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité ;
- élève devant suivre un parcours scolaire particulier ;
- autre (le cas échéant).

Conformément à l'article D211-11 du Code de l'Education, votre demande de dérogation sera examinée en fonction des places disponibles après l'affectation des élèves relevant du secteur de l'établissement demandé.

5. Modifications après fermeture des saisies du service

1^{er} juin, la sélection faite par les représentants légaux depuis le service affectation est déversée automatiquement dans le dossier Affelnet lycée du candidat, à la rubrique « saisie des vœux ».

Ceux-ci sont alors modifiables directement par l'établissement et ne le sont plus depuis le service.

Si des modifications sont apportées au dossier de l'élève :

- Ajout ou suppression d'une demande de dérogation
- Ajout ou suppression d'une demande d'internat
- Ajout, modification d'ordre ou suppression de vœu(x)

Un courriel personnalisé est envoyé aux représentants légaux. Il indique précisément la ou les modifications apportées au dossier et contient la fiche récapitulative de l'élève.

Expéditeur	no-reply@ac-[nom de l'académie].fr
Titre de l'email	[Affectation après la 3e] Modifications apportées à votre dossier
Corps de l'email	ACADÉMIE DE [libelle académie] AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE [année campagne] Des modifications ont été apportées sur le dossier élève de [NOM] [Prénom1] [Prénom2] [Prénom3]. Vous trouverez ci-joint le dossier nouvellement mis à jour. [L'ordre des vœux a été modifié.] [Un ou plusieurs vœux ont été ajoutés.] [Un ou plusieurs vœux ont été modifiés.] [Un ou plusieurs vœux ont été supprimés.] [Une ou plusieurs demandes d'internat ont été ajoutées.] [Une ou plusieurs demandes d'internat ont été supprimées.] [Une ou plusieurs demandes de dérogation ont été ajoutées.] [Une ou plusieurs demandes de dérogation ont été supprimées.] Si vous avez des questions concernant ces modifications, contactez l'établissement [type établissement] [libellé établissement] [ville] au : [numéro établissement].
Pièces jointes	Fiche élève

6. Consultation des résultats

À partir du 1er juillet 2022, les représentants de l'élève peuvent consulter et télécharger les résultats des demandes formulées, y compris si elles portent sur plusieurs académies.



CHOISIR SON AFFECTATION

Demander une formation et un établissement après la 3ème

LES RÉSULTATS D'AFFECTATION DE CAMILLE

Vous avez formulé des vœux dans une ou plusieurs académie(s). Veuillez trouver les résultats actuellement disponibles :

^ ACADÉMIE DE NANCY-METZ

TÉLECHARGER LES RÉSULTATS

Classe de Seconde Générale et Technologique
Lycée Jean-Auguste Margueritte
55 - VERDUN
PRIVE

v ACADÉMIE DE STRASBOURG

TÉLECHARGER LES RÉSULTATS

INFORMATIONS IMPORTANTES

Vous devez remplir les formalités d'inscription dans l'établissement affectation sans tarder, selon les consignes indiquées dans la notification reçue par e-mail ou à télécharger ci-dessus.

Si vous avez obtenu plusieurs réponses positives, vous devez prévenir au plus vite le ou les établissements dans lesquels vous n'irez pas vous inscrire afin que cette place puisse être proposée à un autre élève.

Si vous n'avez reçu aucune réponse positive ou si vous êtes sur liste supplémentaire, il convient de vous informer auprès de votre établissement d'origine des solutions qui peuvent vous être proposées.

Je donne mon avis
Vousagere.gouv.fr

© Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Plan du site Aide et contacts Mentions légales Cookies Gestion des cookies Accessibilité : conforme Contact